



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2013
D-2013/197

Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

Cession d'une propriété rue Lucien Faure, modification des conditions de paiement. Autorisation. Signature.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 2011/404 et 2012/435 en date des 18 juillet 2011 et 24 septembre 2012 vous avez décidé la cession à la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire d'une société ad hoc : la SCI Bourbon Corneille, des parcelles cadastrées RW 17, RW 18 pour partie et RW 31, situées rue Lucien Faure., la Ville conservant pour sa part l'immeuble d'atelier implanté sur une partie de la parcelle RW 18.

Il était prévu que cette cession s'effectue moyennant un prix de 6 219 416 euros HT ,TVA sur marge en sus, payable en deux pactes, le premier en fin d'année 2012 et le second en fin d'année 2013. En raison de l'occupation des locaux sis sur la parcelle devant être cédée , la signature de l'acte de cession, prévue en fin d'année 2012, a du être reportée. Il convient donc de réactualiser l'échéancier du paiement du prix.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Accepter le paiement en deux pactes, tels que prévu dans les délibérations précédentes, l'un de 3,1 millions d'euros HT, TVA sur la totalité du prix au taux en vigueur en sus, à la signature de l'acte, et le second de 3 119 416 euros HT à la date anniversaire de ladite signature,
- Encaisser les recettes correspondantes aux budgets des exercices concernés.
- Autoriser** Monsieur Le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN

Commune :
Bordeaux

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A- D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B- En conformité d'un piquetage ;

effectué sur le terrain ;

C- D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 15/03/2012 par M. Jean CAZENAVE géomètre à MERIGNAC

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A _____, le _____

Section : RW
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/625
Date de l'édition : 16/07/2012
Support numérique : _____

Document d'arpentage dressé par

M. Jean CAZENAVE

à : MERIGNAC

Date : 16/07/2012

Signature :



44 3504

DA NUMERIQUE

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualifié de l'autorité expropriant).

